



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Médaille Acte Courage Dévouement 2020
édition du 04/06/2020





PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

- CABINET DU PREFET -
BUREAU DU CABINET

ARRÊTÉ

accordant la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement

**Le Préfet des Alpes-Maritimes,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié, relatif aux actes de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

CONSIDERANT le courage, le professionnalisme et le sang-froid dont a fait preuve le 11 août 2019 à Menton, le Gardien de la Paix Jérémy BIECHELIN en neutralisant un forcené très violent, armé d'un couteau,

Sur proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet des Alpes-Maritimes,

ARRETE

article 1 : La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Jérémy BIECHELIN, Gardien de la Paix, affecté à la circonscription de sécurité publique de Menton, direction départementale de la sécurité publique des Alpes-Maritimes (DDSP 06).

article 2 : La Secrétaire Générale et le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Le Préfet des Alpes-Maritimes
Nice, le 8 JAN. 2020

ADRESSE POSTALE : 06286 NICE CEDEX 3 - ☎ 04 93 72 20 00
<http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr>

Bernard GONZALEZ



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

- CABINET DU PRÉFET -
BUREAU DU CABINET

ARRÊTÉ

accordant la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement

**Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié, relatif aux actes de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

CONSIDERANT le professionnalisme, la détermination et l'abnégation dont ils ont fait preuve le 23 novembre 2019 dans la commune de Cagnes-sur-Mer touchée par des pluies diluviennes, en portant secours à un homme coincé dans son bungalow à la suite d'un glissement de terrain,

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes,

ARRÊTE

article 1 : La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Philippe BOUCHER, gardien de la paix, affecté à l'unité d'intervention de police secours de la circonscription de sécurité publique de Cagnes-sur-Mer,

- M. Christophe CHRONIS, brigadier, affecté à la compagnie départementale d'intervention de la circonscription de sécurité publique de Nice,

- M. Guy DAHAN, gardien de la paix, affecté à la compagnie départementale d'intervention de la circonscription de sécurité publique de Nice,

- M. Fabrice JEAN, gardien de la paix, affecté à la compagnie départementale d'intervention de la circonscription de sécurité publique de Nice,

- M. Xavier LE COZ, gardien de la paix, affecté à l'unité d'intervention de police secours de la circonscription de sécurité publique de Cagnes-sur-Mer,

- M. Cédric MONNIER, gardien de la paix, affecté à la compagnie départementale d'intervention de la circonscription de sécurité publique de Nice.

article 2 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Nice, le 13 MARS 2020

Le Préfet des Alpes-Maritimes

CAB 4352

Bernard GONZALEZ



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

- CABINET DU PREFET -
BUREAU DU CABINET

ARRÊTÉ

accordant la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement

**Le Préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié, relatif aux actes de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

CONSIDERANT le sang-froid, le courage et la détermination dont ils ont fait preuve le 1^{er} décembre 2019 dans la commune d'Antibes touchée par de fortes pluies, en portant secours à un automobiliste et sa passagère bloqués dans leur véhicule immobilisé au milieu d'une importante rétention d'eau,

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes,

ARRÊTÉ

article 1 : La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Rémy BESSON, brigadier, affecté à la compagnie départementale d'intervention de la circonscription de sécurité publique de Nice,

- M. Cédric EHRHARD, brigadier, affecté à la compagnie départementale d'intervention de la circonscription de sécurité publique de Nice,
- M. Nicolas FREYCHE, gardien de la paix, affecté à la compagnie départementale d'intervention de la circonscription de sécurité publique de Nice,
- M. David GASQUEZ, gardien de la paix, affecté à la compagnie départementale d'intervention de la circonscription de sécurité publique de Nice,
- M. Yahya MOGAADI, gardien de la paix, affecté à la compagnie départementale d'intervention de la circonscription de sécurité publique de Nice,
- M. Fabrice TORRES, brigadier, affecté à la compagnie départementale d'intervention de la circonscription de sécurité publique de Nice.

article 2 : Le sous-préfet, directeur de cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Nice, le 13 MARS 2020

Le Préfet des Alpes-Maritimes

CAB 4352

Bernard GONZALEZ



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

- CABINET DU PREFET -
BUREAU DU CABINET

ARRÊTÉ

accordant la lettre de félicitations pour actes de courage et de dévouement

**Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié, relatif aux actes de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

CONSIDERANT le sang-froid et le professionnalisme dont ont fait preuve le 3 décembre 2019 à Cagnes-sur-Mer, le Brigadier-chef Olivier BOUCHER et le Gardien de la paix Benoît GUY en prodiguant les premiers secours à un homme victime d'un grave malaise,

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes,

ARRÊTÉ

Article 1 : La lettre de félicitations pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Olivier BOUCHER, brigadier-chef, affecté à la circonscription de sécurité publique de Cagnes-sur-Mer, direction départementale de la sécurité publique des Alpes-Maritimes (DDSP 06),

- M. Benoît GUY, gardien de la paix, affecté à la circonscription de sécurité publique de Cagnes-sur-Mer, direction départementale de la sécurité publique des Alpes-Maritimes (DDSP 06).

Article 2 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Nice, le 13 MARS 2020

Le Préfet des Alpes-Maritimes
NAP 4352

Benoît GONZALEZ



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

- CABINET DU PREFET -
BUREAU DU CABINET

ARRÊTÉ

accordant la lettre de félicitations pour actes de courage et de dévouement

**Le préfet des Alpes-Maritimes,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié, relatif aux actes de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

CONSIDERANT le courage, le sang-froid et la réactivité dont ils ont fait preuve le 22 janvier 2020 dans la commune de Nice, en intervenant lors d'un feu d'appartement,

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes,

ARRÊTÉ

Article 1 : La lettre de félicitations pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Olivier BRULIN, agent de la collecte, métropole Nice Côte d'Azur,
- M. Sauveur CIRIMELE, chef d'équipe de la collecte, métropole Nice Côte d'Azur,
- M. Mickaël COVIAUX, agent de la collecte, métropole Nice Côte d'Azur,

- M. Mouloud OUTILI, chef d'équipe de la collecte, métropole Nice Côte, d'Azur
- M. Steve SPACACCINI, agent de la collecte, métropole Nice Côte d'Azur.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Nice, le 26 MAI 2020

Le Préfet des Alpes-Maritimes

MA 4352

Bernard GONZALEZ

S O M M A I R E

Prefecture des Alpes-Maritimes.....	2
Cabinet.....	2
Medaille acte courage devouement recompense.....	2
Medaille Acte Courage Devouement 2020.....	2

Index Alphabétique

Medaille Acte Courage Devouement 2020.....	2
Cabinet.....	2
Prefecture des Alpes-Maritimes.....	2